



**CONSEIL DES
APPELLATIONS**

RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS

GARDIEN
DE
L'AUTHENTICITÉ



création de valeur

Rapport d'activités 2025

Table des matières

Message de la présidente-directrice générale.....	4
Liste des acronymes.....	5
L'organisation.....	6
1.1 En bref	7
1.2 Les faits saillants et chiffres clés.....	8
1.3 Une équipe pluridisciplinaire pour accomplir nos mandats	10
1.4 Établissement du bureau du CARTV à l'ITHQ.....	11
1.5 Sur l'ensemble du territoire, une seule équipe.....	11
1.6 Gouvernance et administration	11
1.7 Ressources financières	15
1.8 Plan stratégique 2023-2026	16
Surveillance.....	19
2.1 Faits saillants	20
2.2 Inspections, plaintes et prévention	20
2.3 Bassin d'établissements	21
2.4 Activités de surveillance.....	21
2.5 Une surveillance basée sur le niveau de risque	23
2.6 Situations de non-conformité	25
2.7 Autres activités de surveillance.....	26
2.8 Judiciarisation des non-conformités	27
2.9 Faits pertinents par appellation	27
2.10 Renforcement des processus et de la reddition de compte	30
2.11 Prévention des non-conformités et renforcement de la synergie des signalements.....	30
2.12 Améliorer la visibilité du Service de surveillance	31
Développement et évolution des appellations	32
3.1 Les faits saillants.....	33
3.2 Les ARTV	34
3.3 Indications géographiques canadiennes et européennes.....	35
3.4 Les étapes menant à la reconnaissance d'une appellation.....	35

3.5 Les projets en développement.....	36
3.6 Les projets en analyse	37
3.7 Une nouvelle appellation reconnue.....	37
3.7 L'évolution des appellations	38

Accréditation43

4.1 Les faits saillants.....	45
4.2 Positionnement international	46
4.3 Organismes accrédités par le CAEQ	47

Communications et relations publiques50

5.1 Les faits saillants.....	51
5.2 Publication du bulletin de liaison: construction d'un lien avec les acteurs gravitant autour des appellations.....	51
5.3 Former les agronomes du Québec aux appellations.....	52
5.4 Rayonnement et relations avec la clientèle	52
5.5 Événements, présentations et interventions	52
5.6 Visibilité des ARTV dans l'écosystème agroalimentaire et touristique	54
5.7 Partenariats, ententes et abonnements	54
5.8 Fréquentation des sites Web	55
5.9 Médias et médias sociaux	55

Technologies de l'information57

6.1 Infrastructures informatiques optimisées.....	58
6.2 Évolution des services numériques et des données	58
6.2 Recensement des données sur le biologique.....	59

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'année 2025 aura été marquée par des avancées importantes pour le CARTV et pour le système québécois des appellations réservées et des termes valorisants. Elle témoigne d'un mouvement bien réel : celui d'un Québec agroalimentaire qui affirme son identité, valorise ses savoir-faire et renforce la confiance des consommateurs envers des produits distinctifs, authentiques et rigoureusement encadrés.

Parmi les faits marquants, la reconnaissance de l'IGP Acerum du Québec constitue un jalon majeur. Cette neuvième appellation reconnue vient enrichir notre patrimoine alimentaire et ouvrir de nouvelles perspectives, tant au Québec qu'à l'international. Elle illustre la capacité de nos filières à innover, à se mobiliser et à faire rayonner des produits profondément ancrés dans leur territoire. D'autres démarches prometteuses, dont le terme valorisant Spiritueux d'origine agricole du Québec, poursuivent également leur cheminement et témoignent de la vitalité du modèle québécois.

Au-delà de ces reconnaissances, le CARTV a poursuivi avec rigueur ses mandats de surveillance, d'accréditation, d'accompagnement des projets d'appellation, de communication et de modernisation organisationnelle. L'augmentation du nombre d'entreprises inspectées, le renforcement des outils technologiques, l'amélioration des processus de reddition de comptes et la consolidation des collaborations avec les partenaires démontrent notre volonté constante d'agir avec efficacité, transparence et cohérence.

Cette année a aussi permis de consolider notre rayonnement. Le positionnement international du Service de l'accréditation, les démarches entourant la reconnaissance européenne des indications géographiques, les initiatives de sensibilisation auprès des milieux agroalimentaire, touristique et professionnel, ainsi que notre établissement au sein de l'ITHQ ouvrent de nouvelles avenues de collaboration et de mise en valeur des produits d'appellation.

Derrière ces réalisations, il y a une équipe engagée, des membres du Conseil attentifs, des comités d'experts généreux de leur savoir, des organismes de certification, des producteurs, des transformateurs, des partenaires et des promoteurs qui contribuent, chacun à leur façon, à faire vivre un système exigeant, mais porteur de sens. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur contribution à cette mission collective.

Le présent rapport propose un regard détaillé sur les actions accomplies en 2025, les progrès réalisés et les défis qui orienteront nos prochaines étapes. Il met en lumière une organisation en mouvement, fidèle à sa mission et résolument tournée vers l'avenir : protéger, soutenir et faire rayonner les appellations réservées et les termes valorisants du Québec.

Je vous souhaite une excellente lecture!

Marie-Josée Gouin, agr. ASC
Présidente-directrice générale

LISTE DES ACRONYMES

Acronymes	Description
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AQDFL	Association québécoise de distribution de fruits et légumes
ARTV	Appellations réservées et termes valorisants
AS	Appellation de spécificité
AST	Appellation de spécificité traditionnelle
CAEQ	Comité d'accréditation en évaluation de la qualité
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CILQ	Conseil des industriels laitiers du Québec
CTAQ	Conseil de la transformation alimentaire du Québec
CVQ	Conseil des vins du Québec
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
IAAC	Inter American Accreditation Cooperation
IAF	International Accreditation Forum
IG	Indication géographique
IGP	Indication géographique protégée
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MLA	Accord de reconnaissance multilatérale (Multilateral Recognition Arrangement)
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SI/TI	Systèmes d'information et technologies de l'information
SRÉ	Société du Réseau ÉCONOMUSÉE®
TDPB	Table de développement de la production biologique
UPA	Union des producteurs agricoles
UQMD	Union québécoise des microdistilleries

L'ORGANISATION



Experte et
présente

L'ORGANISATION

1.1 En bref

Institué en 2006 par le gouvernement du Québec, le CARTV a pour mission d'assurer l'application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (la Loi) sur l'ensemble du territoire québécois.

La Loi a pour objectif de garantir l'authenticité des produits alimentaires issus principalement de l'agriculture ou de l'aquaculture, qu'ils soient commercialisés à l'état brut ou sous forme transformée. Elle assure également la protection des désignations qui valorisent ces produits par une certification rattachée à leur origine géographique ou à des caractéristiques particulières découlant d'une méthode de production ou d'une spécificité propre au produit. Ce cadre législatif confère un droit de propriété intellectuelle distinct aux appellations réservées et aux termes valorisants.

À titre de titulaire de ces dénominations, l'État assume la responsabilité de les défendre au bénéfice de l'ensemble de la collectivité, ces désignations constituant un patrimoine commun.

Au 31 décembre 2025, ce sont désormais neuf appellations réservées et termes valorisants (ARTV) qui sont reconnus et protégés au Québec.

Acerum du Québec | Indication géographique protégée
Agneau de Charlevoix | Indication géographique protégée
Cidre de glace du Québec | Indication géographique protégée
Maïs sucré de Neuville | Indication géographique protégée
Vin de glace du Québec | Indication géographique protégée
Vin du Québec | Indication géographique protégée
Biologique | Mode de production
Fromage de vache de race Canadienne | Appellation de spécificité
Fromage fermier | Terme valorisant

Le CARTV exerce les fonctions d'autorité compétente au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le MAPAQ, ci-après le ministre). Dans ce cadre, ses responsabilités comprennent :

- Fournir, au ministre, des recommandations et des avis relatifs à la reconnaissance d'appellations réservées et à l'autorisation de termes valorisants, notamment en organisant des consultations auprès des parties concernées.
- Accréditer les organismes de certification habilités à certifier des produits d'appellation et assurer le suivi de leur fonctionnement.
- Veiller à l'utilisation adéquate des appellations réservées reconnues et des termes valorisants autorisés sur le territoire québécois.

Le financement du CARTV repose sur une entente conclue avec le MAPAQ, renouvelable tous les trois ans, à laquelle s'ajoutent des revenus complémentaires générés par le Service de l'accréditation.

1.2 Les faits saillants et chiffres clés

Gouvernance

- ❖ Déménagement du siège social à l'ITHQ.
- ❖ Poursuite des mesures pour le bien-être au travail des employé-es.
- ❖ Implantation d'outils technologiques (MS Dynamics 365) pour améliorer la gestion des données et révision du processus en vue de migrer vers l'application Power BI, la base de données biologique.
- ❖ Présence accrue du CARTV auprès des acteurs clés.

Appellations réservées et termes valorisants

- ❖ Reconnaissance de l'IGP Acerum du Québec.
- ❖ Finalisation du dossier de Terme valorisant Spiritueux d'origine agricole du Québec.
- ❖ Poursuite des actions d'accompagnement technique afin d'appuyer le développement et le dépôt de nouvelles appellations réservées ou encore l'évolution de certains cahiers des charges.
- ❖ Approbation par le *Conseil* d'un nouveau référentiel pour analyser les demandes d'appellations réservées relatives à un mode de production.
- ❖ Analyse de la mise en place d'un programme de certification pour la vérification des ingrédients protégés par une appellation dans les produits transformés.

Surveillance

- ❖ L'optimisation des pratiques de planification a permis une augmentation de 19 % du nombre d'entreprises inspectées depuis 2023.
- ❖ Déploiement d'une présence terrain des inspectrices dans 12 régions administratives du Québec, assurant une couverture étendue du territoire.
- ❖ Réalisation d'activités d'échantillonnage de produits biologiques auprès de 37 entreprises.
- ❖ Atteinte du taux de mise en conformité de 95 % des entreprises initialement jugées non conformes.
- ❖ Élaboration d'un projet pilote d'interventions à distance visant à augmenter l'efficacité des activités de surveillance.

Accréditation (CAEQ)

- ❖ Augmentation du nombre d'audit d'établissement par an (+50%).
- ❖ Une nouvelle auditrice sort du statut junior.
- ❖ Un organisme de certification accrédité par le CAEQ est reconnu par la Commission européenne.
- ❖ Signature d'une reconnaissance mutuelle (MLA) avec l'IAAC et l'IAF.
- ❖ Participation à l'écriture du guide pour l'accréditation des organismes de certification de produits biologiques (IAF).
- ❖ Adhésion au Global Accreditation Cooperation Inc. (remplaçant de l'IAF).

Communications

- ❖ Signature d'une entente de service et d'une entente de collaboration avec l'ITHQ.
- ❖ Allocution à la conférence de presse avec le ministre Lamontagne dans le cadre de l'annonce de la reconnaissance de l'IGP Acerum du Québec.
- ❖ Participation sur le jury du Prix Restaurateur, Aliments du Québec au menu.
- ❖ Première classe de maîtres tenue à l'ITHQ sur l'IGP Acerum du Québec.
- ❖ Première conférence offerte à un auditoire œuvrant dans l'industrie du tourisme gourmand lors du 50e anniversaire du Grand Rendez-Vous en Tourisme gourmand.
- ❖ Participation sur deux groupes piliers de la Stratégie du tourisme gourmand au Québec 2024-2029, à titre d'acteur provincial.

Les chiffres à retenir pour 2025



18

employé·es



9

membres au *Conseil*



8

comités d'experts



3

enjeux à la planification
stratégique
2023-2026



1

nouvelle appellation reconnue
par le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de
l'Alimentation



1

projet d'appellation en
consultation publique et
plusieurs projets en
développement



565

activités d'inspections



3

dossiers transmis au DPCP



17

organismes de certification
accrédités

1.3 Une équipe pluridisciplinaire pour accomplir nos mandats

Afin d'accomplir l'ensemble de ses mandats, le CARTV peut compter sur une équipe de 18 employé-es dont les compétences et l'expérience sont mises à profit au sein de ses différents services (voir tableau 1).

Tableau 1

Équipe permanente au 31 décembre 2025		
Direction	Marie-Josée Gouin, agr. ASC	Présidente-directrice générale
	Vincent Vilela	Adjoint exécutif, Directeur de l'accréditation (CAEQ) Secrétaire du <i>Conseil</i>
Accréditation	Jeannine Okmeni, Ph. D., MBA	Directrice adjointe de l'accréditation (CAEQ) Agente d'évaluation de la conformité
	Rachel Agricole, M. Sc.	Agente d'évaluation de la conformité (CAEQ)
	Naira Mkrtchyan	Agente d'assurance qualité (CAEQ)
	Carla Canales	Agente d'évaluation de la conformité (CAEQ)
Administration	Élisabeth Vigneault	Adjointe de direction
	Annie Cadieux	Adjointe à la coordination
	Chantal Martel	Adjointe administrative
	Guylaine Pruneau	Adjointe à l'informatique et aux communications
Appellations	Marjolaine Mondon, agr.	Coordonnatrice de projets - Appellations réservées
	Suzanne Cazelaïs, agr.	Coordonnatrice relations clientèles
	Gwenaëlle Reyt, Ph. D	Conseillère en approches culturelles de l'alimentation
Communications	Tina Girard	Responsable des communications et des relations publiques
Surveillance	Jocelyn Roy	Coordonnateur à l'information – surveillance Conseiller spécial à la direction
	Geneviève Arsenault	Coordonnatrice à la surveillance Agente de surveillance - Inspectrice
	Mathilde Noël	Agente de surveillance – Inspectrice
	Manon Sévigny	Agente de surveillance – Inspectrice

1.4 Établissement du bureau du CARTV à l'ITHQ

En juin 2025, le CARTV a officialisé l'établissement de son bureau au sein des installations de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), situé au 3535, rue Saint-Denis, à Montréal. Ce déménagement, qui a marqué la fermeture des bureaux du boulevard Crémazie Est, concrétise un rapprochement stratégique entre les deux organisations, unies par une vocation commune de valorisation des produits bioalimentaires québécois. Cette nouvelle proximité avec un milieu reconnu pour son excellence en formation culinaire et en recherche ouvre la voie à des collaborations enrichissantes, favorisant la sensibilisation aux appellations réservées auprès des futurs professionnels de l'industrie et contribuant au rayonnement des produits du terroir québécois.

1.5 Sur l'ensemble du territoire, une seule équipe

Depuis plusieurs années, le CARTV a adopté un mode de travail entièrement en télétravail. Ce choix organisationnel offre la possibilité de recruter des employés ayant des profils diversifiés et hautement qualifiés partout au Québec, en s'assurant que chaque service bénéficie des compétences les mieux adaptées à ses besoins. Malgré l'éloignement géographique, les membres de l'équipe trouvent de nombreuses occasions de se réunir et de collaborer activement sur leurs projets respectifs.

- 19 rencontres d'équipe.
- Près de 40 réunions statutaires qui permettent d'effectuer un suivi service par service.
- Deux activités de cohésion d'équipe.
- Plusieurs formations (ressources humaines, outils technologiques, cybersécurité, etc.)

1.6 Gouvernance et administration

La gouvernance et l'administration du CARTV sont assurées par la présidente-directrice générale et l'adjoint exécutif. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils peuvent s'appuyer sur le *Conseil*, une instance consultative qui remplit plusieurs rôles essentiels au bon fonctionnement de l'organisation.

Fonctions du Conseil

- ❖ Accréditer les organismes de certification.
- ❖ Formuler des recommandations au ministre sur la reconnaissance des ARTV et sur leur possible annulation.
- ❖ Se prononcer sur des modifications importantes aux cahiers des charges des ARTV.
- ❖ Décider des dossiers à transmettre au DPCP.
- ❖ Approuver les changements aux politiques internes.

Le *Conseil* est composé de neuf personnes représentant tous les maillons du secteur agroalimentaire québécois (voir tableau 2).

Au cours de l'année 2025, les membres du *Conseil* se sont réunis virtuellement quatre fois et ils ont été consultés quatre fois par voie électronique.

Tableau 2

Membres du <i>Conseil</i> au 31 décembre 2025	
Marie-Josée Gouin, agr. ASC	Présidente-directrice générale Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
Sébastien Daoust	Représentant des producteurs de produits contenant de l'alcool Vigneron, Vignoble Les Bacchantes
Jean-François Philippe	Représentant des organismes de certification Directeur commercial, Enregistrement CWB
Christine Jean	Représentante des transformateurs Vice-présidente, Services techniques et réglementaires Conseil de la transformation alimentaire du Québec
Janick Boudreau	Représentante des distributeurs Directrice Sécurité alimentaire Métro inc.
Stéphanie Levasseur	Représentante des producteurs agricoles 2 ^e vice-présidente générale de l'Union des producteurs agricoles.
Samuel Bouchard Villeneuve	Représentant des détaillants Directeur des affaires publiques de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)
Jacques Nantel	Représentant des consommateurs C.M. Ph. D., Professeur émérite
Jean-Claude Dufour	Membre nommé par le gouvernement du Québec Consultant expert et administrateur de sociétés en pratique privée

Dans le cadre des projets d'appellations, le CARTV constitue des comités d'experts chargés d'analyser les dossiers, d'en commenter les aspects et de formuler des recommandations à l'intention du *Conseil*. Une quarantaine de personnes (voir tableau 3) contribuent aux travaux de ces comités, en y apportant la richesse de leurs expertises et parcours variés. Leur apport s'avère tout aussi précieux pour assurer le maintien des ARTV, particulièrement lorsque des enjeux propres à l'évolution des produits ou des ajustements à leurs cahiers des charges doivent être examinés.

Ces comités sont constitués selon les besoins et les expertises requises par les sujets à traiter, qu'il s'agisse de l'élaboration d'une nouvelle appellation ou de la révision d'un cahier des charges existant. Leur composition peut évoluer au fil du temps en fonction des dossiers en cours.

Tableau 3

Comités d'experts actifs au 31 décembre 2025	
Comité d'impartialité Denis Paul Bouffard Me Pierre Legault Arouna Wabi	Comité de surveillance Yovan Fillion Marie-Josée Gouin M ^e Jean-Pierre Lévesque M ^e Pierre Legault
Comité d'accréditation Denis Paul Bouffard Danielle Brault François Décary Stéphane Gagnon Clémentine Gombart	Comité des normes biologiques Danielle Brault Daniel Dubé Guillaume Camirand Jean Duval Caroline Halde François Labelle Nicolas Turgeon
Comité Maïs sucré de Neuville Hélène Beauchesne Arturo Duarte-Sierra Myriam Ertz Charles-Antoine Légaré Audrey Simard	Comité IGP-Vin du Québec et IGP-Vin de glace du Québec Benoit Beaudet Jérémie d'Hauteville Hélène Dion Gaëlle Dubé Isabelle Lafont
Comité Secteur Fromager Carole Thibault Dominique Arsenault Idriss Ettabaâ Martin Gilbert Martin Lavoie Maryse Lamoureux Patrick Mundler Réjean St-Pierre	Comité IGP-Acerum du Québec et TV - Spiritueux d'origine agricole du Québec David Bérubé Luc Bordeleau Stéphane Denis Annick Mercier Jean-Sébastien Michel

Tout au long de l'année, le *Conseil* et les comités d'experts se sont réunis à plusieurs reprises (voir tableau 4) afin d'émettre des recommandations sur les dossiers en cours. La fréquence de ces rencontres est variable et s'adapte au contexte ainsi qu'à l'évolution des enjeux propres aux ARTV.

Tableau 4

Réunions du <i>Conseil</i> et des comités d'experts en 2025				
	Réunions virtuelles	Réunions en présentiel	Consultations électroniques	Indemnisation des membres
<i>Conseil</i> du CARTV (9 membres)	4	0	4	S/O
Comité d'accréditation (5 membres)	18	2	1	19 167,83 \$
Comité de surveillance (4 membres)	2	0	0	0,00 \$
Comité d'impartialité (3 membres)	1	0	0	600,00 \$
Comité des normes biologiques (6 membres)	1	2	1	3 857,17\$
Comité IGP-Acerum du Québec et TV-Spiritueux d'origine agricole du Québec (5 membres)	2	0	0	1 400,00 \$
Comité IGP-Vin du Québec et IGP-Vin de glace du Québec (6 membres)	0	0	0	0,00 \$
Comité secteur fromager (6 membres)	0	0	0	0,00 \$
Comité Maïs sucré de Neuville (5 membres)	4	0	1	1 350,00 \$
			Total	26 375,00 \$

1.7 Ressources financières

Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, les revenus du CARTV s'élèvent à 2 086 421 \$, provenant notamment d'une subvention de fonctionnement de 886 344 \$ octroyée par le MAPAQ. Les activités du Service de l'accréditation ont quant à elles contribué à hauteur de 1 182 491 \$ aux revenus de l'organisation.

Les dépenses totales pour la même période atteignent 2 086 421 \$. Comme les années précédentes, les salaires représentent le poste budgétaire le plus significatif. Parmi les autres dépenses figurent les indemnités versées aux membres des différents comités (26 375 \$), les frais de déplacement liés aux activités de surveillance (22 760\$), les cotisations auprès de divers organismes (21 859,67 \$), ainsi que les frais engagés pour la participation du CARTV à différents événements (21 956,54 \$).

Les états financiers 2025 sont disponibles sur le site Web du CARTV, à la section Documentation / Rapports annuels.



1.8 Plan stratégique 2023-2026

Déployé en 2023, le plan stratégique 2023-2026 s'appuie sur un plan d'action structuré et opérationnel, articulé autour de trois enjeux prioritaires et de sept orientations stratégiques.

Ce plan se concrétise par des actions aux retombées tangibles pour l'ensemble du secteur. Ancré dans les fondements de la Politique bioalimentaire 2018-2025, il vise à faire valoir la richesse des produits sous appellation.

En cette troisième année de mise en œuvre, le plan stratégique confirme sa capacité à positionner les appellations comme pilier de l'identité alimentaire et du patrimoine culinaire du Québec. Il contribue à consolider la reconnaissance et la confiance des consommateurs envers les produits québécois d'appellation, soutenant ainsi la vitalité et le rayonnement du secteur agroalimentaire.

L'année 2025 a été jalonnée de réalisations concrètes qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs du plan stratégique. Les prochaines lignes en proposent un portrait détaillé, en retraçant, pour chaque axe, les actions majeures accomplies et les progrès enregistrés au fil de l'année.

Enjeu 1

Une protection et une valorisation accrues de l'authenticité des produits québécois et du savoir-faire collectif

Orientations

- Soutenir le développement et l'évolution des ARTV
- Accroître la notoriété et la visibilité du Conseil et des ARTV
- Positionner les ARTV comme la matérialisation de l'identité québécoise

Enjeu 2

Un déploiement de la surveillance et de l'accréditation, ici et à l'étranger

Orientations

- Accroître la compétitivité du Service de l'accréditation à l'étranger
- Renforcer la confiance dans la certification des ARTV au Québec

Enjeu 3

Une organisation à l'écoute de ses employés, dotée d'outils de gestion efficaces

Orientations

- Miser sur la mobilisation et l'engagement des employés
- Accroître la capacité organisationnelle

Au cours de l'année 2025, le CARTV a poursuivi ses actions pour accroître sa notoriété et celle des appellations, tout en soutenant leur développement et en affirmant leur contribution à la valorisation de l'identité culinaire québécoise. Plusieurs initiatives réalisées au cours de l'année s'inscrivent ainsi directement dans l'enjeu 1, notamment la présence soutenue du CARTV dans des événements réunissant les principaux acteurs de l'écosystème agroalimentaire. Cette présence accrue a également permis d'ouvrir de nouveaux espaces de dialogue avec une industrie fortement complémentaire, celle du tourisme gourmand.

Dans cette perspective, pour la première fois, le CARTV a présenté une conférence dans le cadre du 50^e anniversaire du Grand Rendez-Vous en Tourisme gourmand. Cette occasion a permis de faire connaître le système des appellations réservées comme un repère de qualité, d'authenticité et d'ancrage territorial, pouvant enrichir l'offre touristique gourmande. Le CARTV poursuit également son implication dans ce secteur en siégeant, à titre d'acteur provincial, sur deux groupes piliers de la Stratégie du tourisme gourmand au Québec 2024-2029.

S'ajoute à cela le partenariat avec l'ITHQ dont l'objectif premier vise la valorisation des appellations réservées du Québec en plus de renforcer la collaboration, le partage d'information et la valorisation des expertises entre les deux organisations.

Le CARTV a également mis en place un processus de suivi des projets émergents présentant un potentiel d'appellation. Cette démarche permet de suivre et de documenter l'évolution de ces projets et d'assurer leur analyse périodique par l'équipe. Elle contribue ainsi au déploiement d'une meilleure connaissance des produits de niche susceptibles de s'inscrire, à terme, dans une démarche d'appellation.

En parallèle, des avancées notables ont été réalisées en lien avec les enjeux 2 et 3 de la planification stratégique. Pour l'enjeu 2, qui vise à renforcer la compétitivité du Service de l'accréditation à l'étranger, un quatrième contrat a été conclu avec l'organisme de certification PAO-MX, s'ajoutant aux trois contrats signés en 2024.

Toujours dans le cadre de l'enjeu 2, qui vise aussi à renforcer la confiance des consommateurs envers les appellations, le CARTV a poursuivi ses efforts en matière de surveillance. À cet égard, la collaboration renforcée entre le Service de surveillance du CARTV et Québec Bio a permis de mettre en place des mécanismes favorisant de meilleurs échanges d'information entre les deux organisations. Ces mécanismes contribuent à une meilleure conformité réglementaire des contenus diffusés par Québec Bio relativement aux produits biologiques, tout en prévenant la diffusion d'informations susceptibles d'induire les consommateurs en erreur. Cette collaboration facilite également le repérage de situations de non-conformité et favorise la transmission proactive de signalements.

Concernant l'enjeu 3, qui porte sur une organisation à l'écoute de ses employés et dotée d'outils de gestion efficaces, le CARTV a poursuivi ses efforts d'amélioration continue en révisant certaines politiques liées aux ressources humaines. Ces ajustements visent à mieux les adapter aux réalités du travail, notamment en ce qui concerne la prestation de services à l'étranger et les déplacements internationaux, qui touchent principalement le Service de l'accréditation.

Dans cette même perspective de renforcement des outils de gestion, le CARTV a également terminé les travaux d'élaboration d'une matrice de risques couvrant l'ensemble de ses activités, à l'instar de celle déjà en place pour le Service de l'accréditation.

Enfin, afin de répondre aux défis liés à la croissance de l'organisation et d'assurer une meilleure gestion des données, l'implantation du nouveau système de gestion de la relation client (CRM) MS Dynamics 365 se poursuit. En 2024, le module destiné au Service de surveillance a été complété. En 2025, le processus a été défini pour le Service de l'accréditation et la phase de développement est désormais achevée.

Toutes ces réalisations témoignent de la progression constante du CARTV dans la mise en œuvre de sa planification stratégique. Elles illustrent sa capacité à traduire ses orientations en actions concrètes, tout en contribuant au rayonnement, au développement et à la reconnaissance des appellations, au bénéfice de celles-ci et du secteur bioalimentaire québécois.

SURVEILLANCE



Une équipe
terrain qui
accompagne
et explique

LA SURVEILLANCE

La surveillance des marchés constitue une mission fondamentale du CARTV. Elle revêt une importance stratégique tant pour les consommateurs, qui doivent pouvoir faire confiance à ces signes de qualité, que pour les entreprises qui s'appuient sur cet outil de différenciation. Il est donc essentiel de garantir que des efforts soutenus soient déployés afin de préserver la réputation de ces produits et de maintenir le lien de confiance qui les unit au public. Dans ce contexte, le CARTV veille à assurer un équilibre rigoureux entre l'application stricte des exigences et l'accompagnement des entreprises dans le respect des cahiers des charges des ARTV.

2.1 Faits saillants

Faits saillants du service

- ❖ La mise en œuvre de MS Dynamics combinée à une optimisation des pratiques de planification a permis une augmentation de 19 % du nombre d'entreprises inspectées depuis 2023.
- ❖ Déploiement d'une présence terrain des inspectrices dans 12 régions administratives du Québec, assurant une couverture étendue du territoire.
- ❖ Réalisation d'activités d'échantillonnage de produits biologiques auprès de 37 entreprises.
- ❖ Atteinte du taux de mise en conformité de 95 % des entreprises initialement jugées non conformes.
- ❖ Transmission de trois dossiers de poursuite envoyés au *Directeur des poursuites criminelles et pénales*.
- ❖ Renforcement de la collaboration avec les partenaires clés du milieu agroalimentaire.
- ❖ Élaboration d'un projet pilote d'interventions à distance visant à augmenter l'efficacité des activités de surveillance.

2.2 Inspections, plaintes et prévention

En 2025, l'équipe du Service de surveillance a poursuivi ses activités sur l'ensemble du territoire québécois. Comme chaque année, des tournées de vérification ont été réalisées auprès des producteurs, artisans, distributeurs et détaillants chez qui les produits sous appellation sont fabriqués ou mis en marché. Une veille soutenue des sites Web où ces produits sont également proposés a été maintenue, et des mesures correctives ont été appliquées lorsque nécessaire.

Par ailleurs, l’implantation en 2024 du logiciel de gestion de la relation client (MS Dynamics) a contribué à l’optimisation des activités de planification et à l’augmentation du nombre d’entreprises inspectées. Elle permet également une meilleure documentation des activités et risques associés aux entreprises, une reddition de comptes accrue et permet un meilleur suivi des dossiers.

Les chiffres

- ❖ 565 entreprises pour lesquelles une activité d’inspection a été effectuée et 149 suivis de non-conformité.
- ❖ 198 entreprises ayant une situation de non-conformité. *
- ❖ 29 signalements reçus.
- ❖ 3 nouveaux dossiers envoyés au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

* Dans une entreprise, plusieurs situations de non-conformités peuvent être identifiées.

2.3 Bassin d’établissements

Depuis 2023, un travail important a été réalisé pour identifier les établissements susceptibles de distribuer, vendre ou transformer des produits biologiques. Pour ce faire, le CARTV utilise différentes sources d’information, dont Internet et les résultats des activités de surveillance.

Aujourd’hui, le service détient une liste de 7 441 établissements susceptibles de vendre des produits sous ARTV, dont on estime que la majorité vend des produits d’appellation biologique.

2.4 Activités de surveillance

En 2025, le Service de surveillance a amorcé des interventions auprès de 565 entreprises. Les entreprises visitées et contrôlées correspondent à une grande variété de types de commerces (voir tableau 5).

Tableau 5

Nombre d’interventions par type de commerce	Nbr	%
Commerce de détail	376	66 %
Distribution	28	5 %
Production agricole	71	13 %
Restauration	5	1 %
Transformation	63	11 %
Promotion de produits d’appellation	22	4 %
Total des activités	565	100 %

Le tableau des activités par région ci-dessous (tableau 6) présente la répartition des 565 interventions réalisées par les inspectrices sur le territoire québécois. Bien qu’une présence terrain en 2025 ait été assurée dans 12 régions administratives du Québec, certaines activités peuvent apparaître dans des régions différentes de celle où l’inspectrice a été physiquement affectée. Ces situations s’expliquent par la réalisation d’interventions à distance, notamment à la suite de la réception de plaintes ou de dossiers de vigie. Parmi les 565 entreprises visitées et contrôlées en 2025, 85 % des interventions initiales se sont déroulées sur place.

Tableau 6

Activités de surveillance en 2025 par région administrative	
Région Administrative	Nombre d’inspections
01-Bas-Saint-Laurent	1
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	13
03-Capitale nationale	56
04-Mauricie	18
05-Estrie	83
06-Montréal	109
07-Outaouais	17
08-Abitibi-Témiscamingue	3
09-Côte-Nord	-
10-Nord-du-Québec	-
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2
12-Chaudière-Appalaches	25
13-Laval	25
14-Lanaudière	41
15-Laurentides	43
16-Montérégie	100
17-Centre-du-Québec	28
18-Hors Québec	1
Total	565

Les activités de surveillance se déclinent en plusieurs volets, notamment le traitement des plaintes, l'évaluation des demandes d'écoulement de produits à la suite d'un arrêt de certification, le suivi des demandes dérogatoires, l'échantillonnage de produits biologiques, les activités de vigie sur le terrain et sur les plateformes numériques afin de repérer des non-conformités potentielles, ainsi que la réalisation d'inspections préventives (voir tableau 7).

Tableau 7

Répartition des activités de surveillance par volet d'activité - 2025

Volet d'activité	Nbr	%
Plaintes traitées	29	5 %
Demandes d'écoulement de produits	11	2 %
Demandes de dérogation	11	2 %
Prélèvements	37	6 %
Vigie Web	12	2 %
Vigie terrain	15	3 %
Inspections régulières par gestion de risque	450	80 %
Total des activités	565	100 %

De plus, le Service de surveillance a effectué 149 suivis auprès d'entreprises en situation de non-conformité. Le Service de surveillance a donc réalisé un total de 714 activités de surveillance en 2025, soit 60 activités de plus qu'en 2024.

2.5 Une surveillance basée sur le niveau de risque

La planification des activités de surveillance du CARTV repose sur une approche fondée sur la gestion des risques. Celle-ci s'appuie sur divers facteurs de risque, notamment les enjeux liés à l'intégrité et à la traçabilité, l'ampleur des répercussions potentielles sur les consommateurs ainsi que l'historique de non-conformités des entreprises.

Dans ce contexte, les efforts de surveillance sont prioritairement orientés vers les entreprises présentant un niveau de risque élevé et modéré, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources et une couverture ciblée des enjeux les plus sensibles (voir tableaux 8 et 9 à la page suivante).

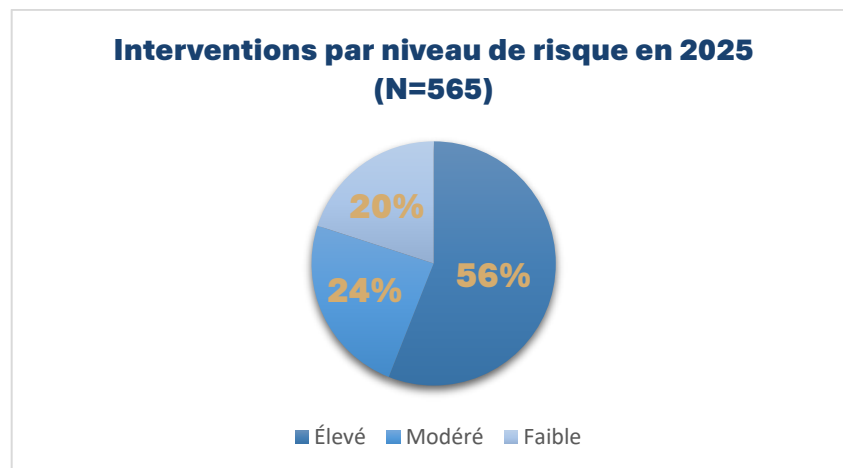
Pour les entreprises classées à faible risque, les déplacements sont réalisés principalement de façon réactive, notamment à la suite de la réception de plaintes ou de constats de non-conformité dans le cadre des activités de vigie.

En complément des interventions de contrôle, des actions d'information et de prévention sont également mises en œuvre afin de favoriser la compréhension des exigences et de réduire le risque de récurrence des non-conformités.

Tableau 8

Répartition des établissements qui vendent des produits ARTV au Québec par catégorie de risque				
Région Administrative	Risque élevé	Risque modéré	Risque faible	Répartition
Abitibi-Témiscamingue	35	8	69	1 %
Bas-Saint-Laurent	64	30	496	8 %
Capitale-Nationale	182	64	257	7 %
Centre-du-Québec	58	15	440	7 %
Chaudière-Appalaches	93	68	836	13 %
Côte-Nord	26	6	23	1 %
Estrie	125	79	726	12 %
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	33	6	47	1 %
Lanaudière	112	23	242	5 %
Laurentides	108	39	256	5 %
Laval	70	19	43	2 %
Mauricie	56	13	143	3 %
Montréal	311	105	654	14 %
Montréal	384	187	258	12 %
Nord-du-Québec	7	1	3	1 %
Outaouais	81	13	118	3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	60	19	310	5 %
Total	1825	695	4921	100 %

Tableau 9



2.6 Situations de non-conformité

Au total, 35 % des 565 entreprises auprès desquelles le Service de Surveillance est intervenu présentaient au moins une situation de non-conformité. Ce résultat témoigne de la capacité du service à cibler les situations présentant un potentiel de non-conformité et à intervenir afin de favoriser le respect de la réglementation. Le tableau ci-dessous présente la répartition des différents types de non-conformités relevées dans le cadre des interventions réalisées en 2025. Ces résultats permettent d'orienter la planification des activités d'inspection et de prévention en ciblant les enjeux les plus fréquemment observés (voir tableaux 10 et 11).

Par exemple, en 2025, seulement 9 % des non-conformités étaient attribuables à l'utilisation d'une appellation sur un produit non certifié. Les autres non-conformités concernaient des pratiques non conformes ou des allégations susceptibles d'induire le consommateur en erreur. Les interventions réalisées indiquent que ces non-conformités découlent, dans la plupart des cas, d'une méconnaissance de la réglementation par les entreprises. Il est aussi possible qu'une même entreprise cumule plusieurs types de non-conformités.

Les produits biologiques constituant la principale catégorie de produits visée par le mandat de surveillance du service, la majorité des non-conformités relevées concernent cette catégorie.

Tableau 10

Type de non-conformité	% des non-conformités totales
Utilisation d'une ARTV sur un produit non certifié (étiquette ou publicité)	9 %
Utilisation non conforme d'une ARTV dans l'affichage ou présentation d'un produit (ex.: affichage qui porte à confusion chez un détaillant)	35 %
Reconditionnement de produit biologique hors certification (vente en vrac; réemballage & étiquetage)	17 %
Utilisation de l'appellation biologique dans une marque de commerce	< 1 %
Utilisation de l'appellation biologique pour définir un ou plusieurs ingrédients d'un produit non certifié (ex. : « fait de farine biologique »)	3 %
Utilisation de l'appellation biologique dans la liste d'ingrédients d'un produit mono-ingrédient non certifié.	< 1 %
Revente d'un produit d'appellation non certifié	5 %
Utilisation d'une appellation réservée ou un terme valorisant sans que l'ensemble des produits issus de cette opération soient certifiés (ex. : magasin biologique)	< 1 %
Utilisation de la mention biologique pour définir un ingrédient non certifié dans une liste d'ingrédients	2 %
Autres non-conformités (produit non certifié)	< 1 %
Étiquetage non conforme d'un produit certifié	4 %
Publicité ou affichage non conforme produit certifié	< 1 %
Autre non-conformité (produit certifié)	< 1 %
Avoir vendu des fruits et légumes biologiques à l'unité sans les mentions minimales exigées sur l'étiquette unitaire.	20 %

Tableau 11

Nombre d'entreprises en situation de non-conformité par catégorie de risque*		
Risque	Nbr d'entreprises visitées	Nbr d'entreprises non conformes
Élevés	317	116
Moyen	133	44
Faible	115	38
	565	198

*une entreprise peut avoir plusieurs non-conformités de nature différente

2.7 Autres activités de surveillance

Parmi les activités de surveillance, les signalements et les activités de vigie sur le terrain et sur les plateformes numériques font l'objet d'un suivi rigoureux. Ces mécanismes permettent d'élargir la portée de la surveillance des marchés et d'assurer la conformité des produits qui en sont protégés (voir tableau 12).

Tableau 12

Signalements reçus par type d'ARTV				
ARTV	Nombre de signalements	Fondés	Non fondés	Hors juridiction*
2025				
Biologique	28	16	7	5
Maïs sucré de Neuville	1	-	1	-
2024				
Biologique	35	26	8	1
Maïs sucré de Neuville	2	1	1	-
2023				
Biologique	40	28	11	1
Agneau de Charlevoix	1	1	-	-
Cidre de glace du Québec	1	1	-	-

* Produit non alimentaire

Les signalements reçus proviennent principalement de consommateurs (23 cas), suivis des organismes externes et des sources internes au CARTV, avec respectivement deux signalements chacun. Un signalement a également été transmis par un organisme de certification et un autre par un promoteur de produit d'appellation.

Les signalements portent sur l'utilisation d'une appellation sur l'étiquette ou dans la présentation d'un produit ne détenant pas la certification requise.

Par ailleurs, une vigie terrain réalisée auprès de différents détaillants inspectés au cours de l'année, ainsi qu'à l'occasion du Salon Expo Manger Santé et Vivre vert, a permis de relever des non-conformités chez 11 entreprises.

La vigie Internet a également permis de détecter des non-conformités chez 10 entreprises sur différentes plateformes numériques.

2.8 Judicialisation des non-conformités

Lorsque des entreprises en non-conformité refusent de se conformer, leur dossier est transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Celui-ci évalue la preuve recueillie par le Service de surveillance et décide s'il dépose des accusations pouvant mener à des amendes.

Dossiers judiciairisés

- ❖ 3 nouveaux dossiers acheminés au DPCP*.
- ❖ 2 entreprises dénoncées antérieurement sont déclarées coupables de trois chefs d'accusation, totalisant 6 000 \$ d'amendes (2 000 \$ par chef d'accusation).
- ❖ 1 arrêt de poursuite.
- ❖ Un acquittement.

* Tous les dossiers concernaient une infraction au cahier des charges de l'appellation Biologique du Québec.

2.9 Faits pertinents par appellation

Mode de production | Biologique

- Allègement réglementaire au niveau de la dispense de certification par des détaillants qui œuvrent dans la vente en vrac de fruits et légumes biologiques.
- Allègement au niveau de l'exigence de certification pour le préportionnement des fromages biologiques par les détaillants.
- 500 entreprises visitées offraient des produits biologiques.
- 33 % étaient en situation de non-conformité.
- Au cours des deux dernières années (2024-2025), des vérifications ont été effectuées auprès de 64 entreprises mettant en marché des produits transformés non certifiés dont l'étiquetage mentionne l'utilisation d'ingrédients biologiques.
- 51 % de ces entreprises étaient en situation de non-conformité, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été en mesure de démontrer qu'elles utilisaient réellement des ingrédients certifiés biologiques.
- Les transformateurs de plus petite envergure étaient davantage touchés par ce type de non-conformité.
- L'analyse des dossiers indique que les non-conformités constatées sont, dans la majorité des cas, attribuables à une méconnaissance des exigences réglementaires applicables.

- Parmi les 27 entreprises spécialisées dans le secteur fromager visitées en 2025, environ 22 offraient des fromages biologiques. Au total, quatre non-conformités ont été relevées.
- Environ 37 entreprises visitées offraient des alcools certifiés biologiques, principalement des succursales de la SAQ. Des non-conformités liées à l'affichage des produits biologiques ont été relevées dans 45 % des succursales de la SAQ visitées.
- Le Service de surveillance poursuit ses efforts afin de veiller à l'exactitude de l'affichage des produits biologiques et d'assurer une information juste et conforme pour les consommateurs

Indication géographique protégée | Vin du Québec

- 167 entreprises visitées, principalement des succursales de la SAQ et des grandes chaînes, offraient des produits portant IGP Vin du Québec.
- Trois non-conformités ont été relevées concernant l'utilisation d'une appellation sur un produit non certifié, un étiquetage non conforme pour un produit certifié, ainsi que la revente, par un détaillant, d'un produit non certifié.
- Les non-conformités liées à cette catégorie de produits représentent 2,5 % des non-conformités relevées pour l'ensemble des appellations.
- Au terme de la dérogation accordée permettant l'utilisation de la forme anglaise du logo officiel, l'ensemble des vigneronns avaient cessé son utilisation.

Indication géographique protégée | Vin de glace du Québec

- 44 entreprises visitées, principalement des succursales de la SAQ, offraient des produits portant l'IGP *Vin de glace du Québec*.
- Aucune non-conformité n'a été relevée pour cette catégorie de produits.

Indication géographique protégée | Cidre de glace du Québec

- 44 entreprises visitées, principalement des succursales de la SAQ, offraient des produits portant IGP Cidre de glace du Québec.
- Aucune non-conformité n'a été relevée pour cette catégorie de produits.

Indication géographique protégée | Acerum du Québec

- Entrée en vigueur de l'appellation le 16 avril 2025.
- Deux entreprises ont obtenu la certification IGP Acerum du Québec.
- Neuf entreprises sont connues pour commercialiser de l'Acerum.

Malgré le fait que seulement deux des neuf entreprises connues du Service de surveillance pour commercialiser des produits Acerum soient certifiées, celles-ci bénéficient d'un délai transitoire d'un an, soit jusqu'au 16 avril 2026, pour se conformer à la Loi. En conséquence, aucune entreprise n'a été considérée en situation de non-conformité.

AS Fromage de vache de race Canadienne

- Le dernier adhérent au programme de certification a quitté l'appellation.
- 24 entreprises visitées offraient des produits Fromage de vache de race Canadienne.
- Une seule non-conformité a été relevée.
- Les non-conformités liées à cette catégorie de produits représentent 0,5 % des non-conformités relevées.

La non-conformité observée concernait la promotion d'un Fromage de vache de race Canadienne dont la certification n'était plus valide.

Le Service de surveillance poursuit ses efforts de sensibilisation auprès des transformateurs fromagers quant à leur responsabilité d'informer leurs partenaires à la suite d'un arrêt de certification, afin de prévenir toute utilisation ou mise en marché non conforme.

Terme Valorisant | Fromage fermier

- 150 entreprises visitées offraient des produits Fromage fermier
- 10 non-conformités ont été relevées en lien avec cette catégorie de produits
- Les non-conformités liées à cette catégorie de produits représentent 4 % des non-conformités relevées

Les non-conformités observées concernaient trois cas d'utilisation, par des transformateurs, du terme valorisant sur des produits non certifiés, deux cas d'utilisation non conformes par un distributeur et un promoteur, ainsi que cinq cas d'étiquetage ou de publicité non conformes liés à des produits certifiés.

Par ailleurs, les activités de surveillance menées par le CARTV ont mis en évidence l'utilisation du terme valorisant sur certains produits transformés à base de fromage fermier.

Il a également été constaté que certaines entreprises mettant fin à leur certification ne respectent pas l'obligation de soumettre une demande d'écoulement pour leurs produits restants. Cette méconnaissance peut entraîner des situations de non-conformité.

Enfin, une évolution positive est observée, soit la diminution des cas de non-conformité liés à l'étiquetage des produits certifiés.

Indication géographique protégée | Maïs sucré de Neuville

- 19 entreprises visitées offraient le produit IGP (1 distributeur alimentaire, 3 épiceries, 4 marchés saisonniers de la région de Portneuf, 2 marchés publics, 9 kiosques de bord de route).
- Deux non-conformités relevées.
- Les non-conformités liées à cette catégorie de produits représentent 1 % des non-conformités relevées.

L'ensemble des revendeurs visités ont été en mesure de faire la démonstration qu'il s'agissait bien de maïs certifié. L'affichage sur les lieux de vente respectait les exigences au cahier des charges, ce qui témoigne des effets positifs de la campagne d'information menée en 2022.

Les deux non-conformités repérées lors de la saison concernaient les exigences d'étiquetage des produits vendus à l'extérieur de la municipalité de Neuville, par des entreprises adhérant à la certification.

Indication géographique protégée | Agneau de Charlevoix

- Une entreprise visitée offrait un produit IGP Agneau de Charlevoix (revendeur)
- Aucune non-conformité en lien avec cette catégorie de produit.

2.10 Renforcement des processus et de la reddition de compte

La plateforme MS Dynamics 365, mise en service en 2024, continue d'être améliorée afin d'offrir une vue d'ensemble toujours plus précise des types d'activités des entreprises agroalimentaires au Québec ainsi que des résultats issus des interventions du Service de surveillance. Cet outil contribue à améliorer la reddition de comptes et à enrichir la connaissance du bassin d'établissements susceptibles d'être ciblés par les activités de surveillance.

Le Service de surveillance poursuit ainsi ses efforts d'optimisation du système afin de répondre à l'évolution des besoins opérationnels, notamment en matière de structuration des données, de suivi des activités et de traçabilité des interventions. Ces améliorations continues visent à maximiser les bénéfices de l'outil en matière de gestion de l'information et de qualité des données.

2.11 Prévention des non-conformités et renforcement de la synergie des signalements

Afin de renforcer la synergie des signalements et de prévenir les situations de non-conformité, notre organisation a poursuivi en 2025 ses efforts de collaboration avec les partenaires clés du milieu agroalimentaire. Cette démarche vise à faire connaître le mandat de la surveillance du CARTV afin d'optimiser la circulation de l'information avec les partenaires.

À cette fin, des rencontres sont organisées en cours d'année avec les représentants des organisations partenaires, permettant d'identifier des enjeux communs et de mettre en place des actions concertées.

- Séance d'information offerte au Comité de salubrité alimentaire du *Conseil canadien du commerce au détail* sur le cadre réglementaire applicable, les résultats des activités de surveillance 2024 et les mesures concrètes de prévention des non-conformités.
- Rencontre avec l'équipe de gestion des plaintes du MAPAQ, responsable de l'étiquetage des produits alimentaires afin d'évaluer le processus actuel de traitement et de transfert des signalements et d'identifier des pistes d'amélioration.
- Rencontre avec l'agent de liaison de l'Office de la protection du consommateur (OPC) afin de présenter le CARTV, d'explorer les possibilités de collaboration en matière de traitement des signalements et d'évaluer la complémentarité des pouvoirs d'intervention entre les deux organismes.

- Rencontres avec les promoteurs clés du milieu biologique afin de prévenir les situations de non-conformité : Aliments du Québec et Québec Bio.

2.12 Améliorer la visibilité du Service de surveillance

La participation du CARTV à des événements agroalimentaires offre une occasion privilégiée de faire connaître l'organisation et les appellations, tout en favorisant les échanges sur les enjeux réglementaires et la promotion des bonnes pratiques. Ces initiatives contribuent à accroître la portée des interventions préventives du service. En 2025, la CARTV a participé à deux événements majeurs :

- Expo Manger Santé et Vivre vert de Montréal et de Québec.
- 1^{er} Forum National des Marchés publics.

DÉVELOPPEMENT ET ÉVOLUTION DES APPELLATIONS



Un rôle
catalyseur

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉVOLUTION DES APPELLATIONS

Les appellations réservées et les termes valorisants (ARTV) sont régis par un cahier des charges et soumis à une certification indépendante, réalisée par des organismes de certifications accrédités. Une telle reconnaissance peut être sollicitée en fonction de l'origine d'un produit, de propriétés découlant de son mode de production ou encore d'une qualité appréciée des consommateurs. Au sein du CARTV, le Service des appellations suit les démarches qui mènent au dépôt d'un dossier en vue d'une reconnaissance officielle. Il participe aussi à la pérennité et à l'évolution des appellations, en soutenant notamment la révision des cahiers des charges et en fournissant de l'information utile aux groupes intéressés par une telle démarche. Enfin, la crédibilité de ces appellations s'appuie sur les comités d'experts, qui orientent, évaluent et analysent les projets de reconnaissance et interviennent lorsque les cahiers des charges sont modifiés.

3.1 Les faits saillants

Faits saillants du service

- ❖ Le ministre (MAPAQ) a reconnu l'IGP Acerum du Québec en avril 2025 après recommandation du *Conseil* en mars 2025.
- ❖ Finalisation du dossier du Terme valorisant Spiritueux d'origine agricole du Québec après la consultation publique de l'été 2025.
- ❖ Révisions du cahier des charges de trois appellations : Fromage de vache de race Canadienne, Fromage fermier et Vin du Québec.
- ❖ Plusieurs projets en développement parmi lesquels figurent le « Fromage à poutine du Québec », ainsi que deux projets mettant en valeur respectivement les pratiques de développement durable et l'économie circulaire.
- ❖ Approbation par le *Conseil* d'un nouveau référentiel pour analyser les demandes d'appellations réservées relatives à un mode de production.
- ❖ Analyse de la mise en place d'un programme de certification pour la vérification des ingrédients protégés par une appellation dans les produits transformés.
- ❖ Collaboration avec plusieurs instances, dont le MEIE, la SAQ, Ecocert Canada et l'UDSÉ, pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle appellation Acerum du Québec.

3.2 Les ARTV

À ce jour, neuf appellations réservées bénéficient d'une protection : l'appellation Biologique, le Cidre de glace du Québec, le Fromage de vache de race Canadienne, le Fromage Fermier, le Vin du Québec, le Maïs sucré de Neuville, le Vin de glace du Québec, l'Agneau de Charlevoix et l'Acerum du Québec. Cette dernière a obtenu sa reconnaissance par le ministre le 16 avril 2025 (voir tableaux 13 et 14).

Tableau 13

Biologique							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'entreprises certifiées au Québec	2 939 (+10 %)	3 195 (+9 %)	3 321 (+4 %)	3 476 (+5 %)	3 527 (+1,5 %)	Non disponible	Non disponible
Surface de culture biologique (ha)	98 500 (+16 %)	108 750 (+11 %)	113 250 (+4 %)	115 936 (+2 %) *	117 758 (+1,6 %)	Non disponible	Non disponible

* Cette donnée diffère de celle annoncée dans le rapport d'activité de 2022, qui rapportait 121 000 ha, car un ajustement a dû être effectué à la suite d'une erreur de saisie pour un produit de fourrage.

Note : La migration vers une nouvelle plateforme numérique de gestion des données biologiques constitue une étape importante dans la modernisation de nos processus. Au cours de cette période de transition, les données de 2024 et 2025 n'ont pu être intégrées à l'analyse du présent rapport. Les futurs rapports bénéficieront toutefois d'un système plus performant et d'une meilleure valorisation des données.

Tableau 14

Nombre d'entreprises et produits sous appellation au Québec au 31 décembre 2025		
	Nombre d'entreprises	Production
IGP Agneau de Charlevoix	4 éleveurs et un atelier de transformation	> 500 têtes
IGP Cidre de glace du Québec	9 ¹	49 produits ²
IGP Vin de glace du Québec	11 ¹	44 produits ²
IGP Maïs sucré de Neuville	7	118 hectares en culture
IGP Vin du Québec	55 ¹	1 379 produits ²
TV Fromage fermier	12 fromagers producteurs	168 produits
IGP Acerum du Québec	2	4 produits
AS Fromage de vache de race Canadienne	Il n'y a plus de production ni de transformation depuis septembre 2025	

¹ Nombre total d'entreprises ayant des produits sur le marché du millésime/récolte en cours ou plus ancien.ne.

² Nombre de produits tous millésimes confondus élaborés depuis le début de l'appellation.

3.3 Indications géographiques canadiennes et européennes

La Loi sur les marques de commerce du Canada permet d'assurer la protection des indications géographiques (IG), offrant ainsi une reconnaissance officielle de ces désignations à l'échelle nationale. Ce cadre juridique ouvre également la voie à une reconnaissance internationale de ces produits et du système québécois en place.

Ainsi, les autorités de l'Union européenne ont reconnu le lien qualitatif entre le terroir et les vins IGP Vin du Québec et Vin de glace du Québec. Nous sommes dans l'attente d'une publication officielle au Journal de l'Union européenne à titre d'indication géographique protégée.

Exportation des premiers IGP Acerum du Québec en Europe

Profitant de la reconnaissance de l'IGP Acerum du Québec, différentes initiatives sont en cours afin de faire une place à ce spiritueux sur les marchés européens, dont la participation à différents événements organisés par l'industrie des spiritueux.

Conscient que la démarche de reconnaissance européenne entreprise à l'égard des IGP vins est un atout majeur au soutien des efforts visant l'exportation, le CARTV a entrepris des démarches auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) pour obtenir l'enregistrement de l'Acerum du Québec à titre de marque de commerce de type IG. C'est la première étape, essentielle et préalable, à la présentation d'une demande de reconnaissance similaire auprès de l'Union européenne.

3.4 Les étapes menant à la reconnaissance d'une appellation

Entre le moment où l'idée de mettre en place une appellation ou un terme valorisant et celui de sa création et de sa mise en application sur le terrain, plusieurs étapes jalonnent le processus de reconnaissance d'un produit. La mobilisation collective est la pierre angulaire de ce parcours (voir tableau 15).

Tableau 15

Les différentes étapes de mise en place d'une appellation ou d'un terme valorisant

Évaluation de la faisabilité du projet
Constitution d'un groupement de demandeurs
Étude d'opportunité
Cahier des charges et plan de contrôle
Phase pilote
Dépôt final du projet
Évaluation par le Comité d'experts (CE)
Consultation publique
Révision et décision de recommandation du CE
Adoption du plan de contrôle et accréditation des organismes de certification
Homologation du cahier des charges par le <i>Conseil</i> et recommandation au ministre
Reconnaissance de l'appellation par le ministre
Maintien de l'appellation et surveillance des marchés

L'approche du CARTV, axée sur un suivi rigoureux des groupes de demandeurs, permet de faire progresser les projets de manière optimale. Le terme valorisant Spiritueux d'origine agricole du Québec est sur le point d'être reconnu. Plusieurs autres projets poursuivent également leur cheminement.

3.5 Les projets en développement

Pour qu'une appellation voie le jour, l'implication d'une équipe compétente et experte est nécessaire. En 2025, plusieurs projets ont été initiés ou sont en cours de développement.

Fromage à poutine du Québec

À la suite d'une étude de caractérisation des attributs du fromage à poutine demandée par le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) en 2023, une étude d'opportunité et une analyse des marchés ont été réalisées au cours de l'année 2024 et 2025. En 2025, le CILQ a décidé de poursuivre le projet et de créer un cahier des charges ainsi qu'un plan de contrôle pour une IGP du Fromage à poutine du Québec. Pour y arriver, le CILQ a mis en place un comité avisé. Son rôle est de suivre l'avancement du projet, de s'assurer qu'il répond aux intérêts de l'industrie et que les décisions prises renforcent la crédibilité de cette future appellation auprès des consommateurs et des partenaires.

Appellation axée sur le développement durable

En 2025, la Filière biologique du Québec a finalisé et déposé une étude d'opportunité visant à analyser la pertinence d'un projet d'implantation d'une appellation réservée mode de production axé sur le développement durable et d'évaluer les bénéfices d'un tel projet pour les acteurs du secteur agricole et agroalimentaire. Ce projet vise à utiliser le modèle d'encadrement du mode de production biologique afin d'obtenir des gains du secteur agricole et agroalimentaire en matière de développement durable.

Aliment issu de l'économie circulaire

En 2024, le Lab systèmes alimentaires, qui regroupe plusieurs institutions et organismes, a obtenu un financement pour un projet qui vise à accroître la durabilité des systèmes alimentaires québécois par des stratégies d'économie circulaire. Dans le cadre de ce projet qui est financé par plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, un axe visant la mise en place d'une certification pour les aliments circulaires au Québec a été développé. Le CARTV a été sollicité pour assister et informer le groupe sur les démarches à suivre. Un financement dédié à la recherche octroyé en 2025 a permis à un groupe de chercheurs de l'Université de Sherbrooke de rédiger les bases d'une étude d'opportunité.

3.6 Les projets en analyse

Les projets d'appellation sont constitués par les groupements de demandeurs et déposés pour analyse au CARTV. Un comité technique composé d'experts indépendants nommé par le *Conseil* s'occupe de l'analyse de chaque projet. En 2025, l'analyse de deux projets déposés en 2023 s'est poursuivie. Un des deux projets a été reconnu par le ministre du MAPAQ au cours de l'année.

Terme valorisant Spiritueux d'origine agricole du Québec

Le comité d'experts a poursuivi les travaux d'analyse de la demande de terme valorisant Spiritueux d'origine agricole du Québec. Une consultation publique a été menée au cours de l'été 2025. Dans la foulée, le Service de l'accréditation du CARTV a vérifié le travail de l'organisme de certification requérant.

Le terme valorisant « Spiritueux d'origine agricole du Québec » vise des spiritueux issus de la distillation de matières premières du Québec fermentées, dont toutes les étapes de transformation de la matière première fermentescible jusqu'au produit fini ont lieu sur le site d'une même distillerie au Québec.

Ce terme vise à garantir au consommateur que le spiritueux portant le terme valorisant est issu d'un processus mettant en valeur des matières fermentescibles produites sur le territoire de la province et est basé sur le savoir-faire inhérent au métier de distillateur et distillatrice dans son approche la plus complète.

3.7 Une nouvelle appellation reconnue

Indication géographique protégée Acerum du Québec

Fin novembre 2024, le *Conseil* avait soumis une résolution au ministre recommandant de reconnaître l'Indication géographique protégée « Acerum du Québec » dont le projet avait été déposé par l'Union des distillateurs de spiritueux d'érable (USDÉ). En mars 2025, après échange avec le ministère, le *Conseil* a soumis au ministre une seconde recommandation. Ce dernier a reconnu l'IGP le 16 avril 2025.

Ce spiritueux d'érable étant déjà produit, des règles de transition ont été établies à la suite de consultations auprès de la SAQ, du MEIE et de Ecocert Canada. La mise en application graduelle des obligations figurant au cahier des charges de l'IGP Acerum du Québec a été établie de concert avec l'UDSÉ. L'objectif est d'assurer une meilleure prévisibilité dans l'octroi des mesures d'aide à l'industrie ainsi que la mise en conformité des entreprises au cahier des charges de l'appellation.

L'Acerum du Québec est une eau-de-vie d'érable produite à partir de la distillation de l'alcool issu de la fermentation de la sève d'érable récoltée exclusivement au Québec. Cette IGP allie une approche de transformation innovante à la mise en valeur d'une ressource emblématique du territoire.

L'Acerum du Québec se distingue par l'absence de goût sucré : durant la fermentation, le sucre de la sève est transformé en alcool, ce qui permet à la distillation de révéler les arômes subtils et délicats de l'érable. Le produit peut être blanc, ambré ou vieilli, et son profil organoleptique varie selon les méthodes de production utilisées. Contenant au maximum 15 grammes de sucre par litre, il présente un taux d'alcool minimum de 35 %.

3.7 L'évolution des appellations

Le CARTV a notamment pour mission de superviser l'évolution et l'adaptation des cahiers des charges afin qu'ils tiennent compte des nouvelles réalités du marché, de la production et de la transformation. Ces révisions s'effectuent toujours dans le respect de l'essence même de l'appellation, laquelle demeure soumise à des critères exigeants.

Ce travail mobilise fortement le Service des appellations, qui veille au bon déroulement de l'ensemble du processus de révision. Cette année, le CARTV a par ailleurs amorcé une réflexion sur l'encadrement de l'usage des appellations par les divers intervenants concernés — distributeurs, détaillants, transformateurs, restaurateurs, et autres. Cette réflexion s'est élargie pour englober l'utilisation des produits d'appellation à titre d'ingrédient dans les aliments transformés. Les vérifications réglementaires requises afin d'assurer la conformité de ce processus se poursuivront en 2026.

En 2025, quatre appellations ont entrepris la révision de leur cahier des charges. Compte tenu de la complexité de cette démarche, le Service des appellations apporte son expertise et son accompagnement pour en assurer la bonne réalisation.

Indication géographique protégée | Acerum du Québec

The logo consists of a white circle containing the text "IGP" in a small font, "ACERUM DU" in a medium font, and "QUÉBEC" in a larger font, all in blue capital letters.

IGP
ACERUM DU
QUÉBEC

Depuis la reconnaissance de l'IGP Acerum du Québec en avril 2025, les entreprises désireuses d'obtenir la certification collaborent avec l'organisme accrédité Ecocert Canada.

Pour sa part, le CARTV surveille l'utilisation de cette nouvelle appellation réservée.

De plus, le CARTV a entrepris la démarche de protection de l'indication géographique auprès de l'OPIC afin que la présente IG soit inscrite sur la liste des indications géographiques protégées au Canada, en conformité avec la Loi sur les marques de commerce.

À la fin 2025, 2 distilleries sont engagées dans la certification et ont fait certifier 4 produits.

Indication géographique protégée | Agneau de Charlevoix



L'appellation n'a pas connu de modification au cahier des charges cette année. Toutefois, des discussions avec le groupement de demandeurs ont eu lieu au cours de l'automne et se poursuivront en 2026.

À la fin 2025, quatre éleveurs d'agneaux et une entreprise de transformation valorisent la production et la transformation d'Agneau de Charlevoix.

Indication géographique protégée | Cidre de glace du Québec



L'appellation n'a pas connu de modification au cahier des charges cette année. Toutefois, des discussions en vue de la révision du cahier des charges ont été entreprises à la fin de l'année 2025.

Une dizaine de producteurs et productrices de cidre sont engagés dans la certification de l'IGP Cidre de glace du Québec.

Indication géographique protégée | Maïs sucré de Neuville



À la suite de la demande du groupement de demandeurs de l'IGP Maïs sucré de Neuville de pouvoir vendre des produits transformés qui contiennent du Maïs sucré de Neuville comme ingrédient, et pouvoir l'identifier sur l'emballage et la promotion des produits, le CARTV a constitué un comité technique et a entamé au cours de l'année l'analyse de l'extension de la portée de la certification Maïs sucré de Neuville et plus globalement l'utilisation de produits d'appellation comme ingrédients.

Sept producteurs et productrices agricoles sont engagés dans la certification de l'appellation IGP Maïs sucré de Neuville.

Indication géographique protégée | Vin de glace du Québec



Quant à elle, l'appellation IGP Vin de glace du Québec n'a pas connu de modification au cahier des charges cette année.

À la fin 2025, onze vignobles offrent des vins de glace du Québec certifiés IGP.

Indication géographique protégée | Vin du Québec



Les amendements présentés au Conseil à la fin de l'année 2024 ont été mis en vigueur au cours de l'année 2025. Des discussions en vue de nouveaux amendements au cahier des charges ont été entreprises à la fin de l'année 2025 avec le CVQ.

En 2025, plus d'une cinquantaine de vignobles sont engagés dans la certification IGP Vin du Québec.

Mode de production | Biologique

BIOLOGIQUE

Le comité technique s'est réuni à trois reprises en 2025 afin de procéder à des clarifications au cahier des charges (ajout des grossistes comme acteurs impliqués dans la chaîne de distribution), à des précisions sur certains points (approbation d'intrants) et d'analyser une dispense de certification pour les détaillants qui découpent des fromages en utilisant uniquement les étiquettes de leurs fournisseurs. De plus des ajustements importants ont eu lieu afin d'harmoniser la réglementation provinciale et fédérale en matière d'étiquetage unitaire de fruits et légumes biologiques.

De plus, le comité technique a été bonifié de deux nouvelles personnes-ressources afin de compléter son expertise.

En plus de siéger à la Table de développement de l'agriculture biologique du Québec à titre de membre observateur, le CARTV fait partie des membres votants du Comité technique de l'agriculture biologique de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) qui analyse les changements proposés dans le cadre des travaux de révision des Normes biologiques canadiennes. Ces derniers ont entrepris leur phase finale en 2025.

Appellation de spécificité | Fromage de vache de race Canadienne



Au cours de l'année 2025, les amendements discutés et validés par le Conseil en 2024 ont été mis en vigueur.

À l'automne 2025, le producteur laitier et la fromagerie encore engagés dans l'appellation ont toutefois choisi d'abandonner la certification. L'appellation demeure néanmoins en vigueur, et le CARTV continue d'en assurer la protection.

Terme valorisant | Fromage fermier



Les amendements à la norme discutés en 2024 ont été validés par le Conseil du CARTV puis mis en vigueur en 2025. Une nouvelle phase de discussion a été entreprise dans la foulée avec le CILQ.

À la fin 2025, on compte 12 entreprises engagées dans la certification fabriquant 168 fromages fermiers certifiés.

ACCRÉDITATION



Compétence
et rigueur
assurées

L'ACCRÉDITATION

Le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ), en tant que Service de l'accréditation du CARTV, a pour mandat d'évaluer la compétence des organismes de certification intervenant dans les secteurs agricole, aquacole et alimentaire pour les produits bénéficiant d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant. À l'issue de ces évaluations, le CAEQ formule des recommandations quant à leur accréditation. Il peut également les accréditer directement sous certains programmes.

Afin de préserver l'intégrité des produits certifiés et de maintenir un lien de confiance durable avec les consommateurs, le CAEQ met en œuvre des mécanismes de contrôle rigoureux et des audits réalisés selon les exigences des normes internationales. Cette chaîne de vérification (accréditation / certification) est assurée par des organismes tierce-partie indépendants et compétents en respectant les plus hautes exigences d'enregistrement et de traçabilité.

Par ailleurs, la vérification de son impartialité et de sa transparence est assurée par un comité indépendant, garantissant ainsi la crédibilité et l'équité de ses interventions.

Par l'ensemble de ces actions, le CAEQ contribue activement à l'amélioration continue des processus de certification des produits au Québec et à la valorisation des appellations réservées, lesquelles se distinguent nettement des autres produits commercialisés sur le marché.

La diversification de l'activité d'accréditation en dehors des appellations au Québec, permet également d'accroître les revenus et contribuer à l'autofinancement du CARTV.

Bien que l'appellation biologique soit sur le territoire du Québec, le CAEQ a voyagé 4 fois à l'étranger pour vérifier la conformité du processus de certification au bureau principal des organismes de certification.

Tableau 16

Le Service de l'accréditation en chiffres au 31 décembre 2025	
Nombre d'organismes détenant une accréditation	17
Revenus provenant de ces organismes de certification	1 182 491 \$
Nombre d'employés affectés à cette fonction	5 employés
Montants dépensés dans le cadre des activités du programme d'accréditation des organismes des certification	559 642 \$
Nombre de voyages à l'étranger en relation avec cette fonction	13
Nombre d'audits réalisés à l'étranger	11 (hors Canada)
Nombre total d'audits réalisés (détails Tableau 17)	27

4.1 Les faits saillants

Faits saillants du service

- ❖ Un nouvel organisme de certification a débuté le processus d'accréditation.
- ❖ Trois nouveaux organismes de certification ont démontré leur intérêt.
- ❖ Départ de 2 organismes de certification.
- ❖ Un organisme de certification est reconnu par la Commission européenne.
- ❖ Accréditation d'un organisme de certification pour la nouvelle IGP Acerum du Québec.
- ❖ Signature d'une reconnaissance mutuelle (MLA) avec l'IAAC et l'IAF.
- ❖ Participation à l'écriture du guide pour l'accréditation des organismes de certification de produits biologiques (IAF).
- ❖ Adhésion au Global Accreditation Cooperation Inc. (remplaçant IAF).

Au-delà des vérifications documentaires aléatoires ou programmées, le CAEQ a effectué plusieurs activités d'audit. En 2025, le nombre d'audits témoins sous la réglementation européenne a diminué après les demandes importantes de l'année précédente pour les dossiers initiaux des organismes de certification accrédités par le CAEQ. À noter que la fréquence des audits d'établissements a été recadrée sous le régime Bio-Canada (voir tableau 17).

L'ISO (la norme internationale) permet un intervalle **maximum de 24 mois** entre deux évaluations. Donc, pour demeurer conformes, des audits **tous les 15 à 18 mois sont exigées** ce qui donne **4 audits en 5 ans**. Toutefois, l'ACIA exige maintenant **un audit par année**. Obligeant ainsi le CAEQ à réduire l'intervalle entre les audits à **10 à 15 mois**, ce qui mène à **5 audits en 5 ans**.

Tableau 17

Les audits en chiffres	2022	2023	2024	2025
Audits d'établissement aux bureaux des organismes de certification (pour accorder une accréditation ou la maintenir)	7	10	10	16
Audits témoins (pour observer le travail des inspecteurs des organismes de certification sur le terrain)	8	11	26	10
Audit de vérification (pour contrôler le travail de l'organisme de certification dans une de ses entreprises clientes)	1	2	5	1
Plainte reçue contre des organismes de certification ou le CAEQ	0	4	12	9

4.2 Positionnement international

Depuis plusieurs années, les méthodes de travail du CAEQ sont largement reconnues et appréciées. Cette réputation lui permet de se démarquer avantageusement sur la scène internationale dans le domaine de l'accréditation, et de bénéficier de la reconnaissance de plusieurs autorités, notamment :

- L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
- La Commission européenne.
- Le Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria (SENASICA) du Mexique.

Par ailleurs, le CAEQ est membre de l'Inter American Accreditation Cooperation (IAAC) et de l'International Accreditation Forum (IAF), deux regroupements d'organismes d'accréditation de portée internationale. 2025 a été la dernière année de l'IAF. Cet organisme a fusionné avec ILAC (accréditation des laboratoires) pour donner naissance à Global Accreditation Cooperation Inc.

Depuis janvier 2025, à la suite d'un audit réalisé par ses pairs, le CAEQ est reconnu par ces derniers. Cela se concrétise par la signature d'une reconnaissance de l'IAAC puis de l'IAF. En plus de confirmer que notre travail est conforme aux normes internationales, cela nous permet de maintenir nos activités avec la Commission européenne et d'ouvrir de nouveaux horizons avec l'accès à des programmes de certification à accréditer réservés pour ces accréditeurs reconnus.

Enfin, le CAEQ a reçu cette année la visite d'une délégation de l'USDA NOP en présence de l'ACIA pour expliquer son travail comme organisme de vérification de la conformité sous le régime Bio-Canada.

4.3 Organismes accrédités par le CAEQ

Le CAEQ surveille ou accrédite 17 organismes dans plusieurs pays (voir tableau 18).

Tableau 18

Organismes accrédités par le CAEQ	
Nom de l'organisme	Siège social
Aditi Organic Certifications	Inde
CCOF Certification Services LLC	États-Unis
Ecocert Canada	Canada, Québec
LETIS S. À	Argentine
Metrocert	Mexique
Organic Producers Association of Manitoba Co-operative Inc. (OPAM)	Canada, Manitoba
Organisme de Certification Québec Vrai (OCQV)	Canada, Québec
Pro-Cert Organic Systems Ltd.	Canada, Saskatchewan
Quality Assurance International (QAI)	États-Unis
Quality Certification Service (QCS)	États-Unis
TransCanada Organic Certification Services (TCO Cert)	Canada, Saskatchewan
Verificación y Certificación PAMFA Asociación Civil	Mexique
Eco-Logica	Costa Rica
Pacific Agricultural Certification Society (PACS)	Canada, Colombie-Britannique
SAPS	Inde
Primus Auditing Operations Mexico (PAO-MX)	Mexique
BeeSafety Certificações e Inspeções Ltda (BCI)	Brésil

La portée de ces organismes de certification est très large à l'international puisque les produits qu'ils certifient sont reconnus dans plusieurs régions du monde et par plusieurs autorités compétentes (voir tableau 19).

Tableau 19

Organismes de certification pour le biologique par territoire d'action (hors Québec)			
Organisme de certification	Canada	Pays destinataires	
		Union européenne	Mexique
ADITI	✓		
CCOF	✓		✓
ECOCERT CANADA	✓		
LETIS	✓		
METROCERT	✓	✓	✓
OPAM	✓		
PAMFA	✓		✓
PRO-CERT	✓		
QAI	✓		✓
QCS	✓	✓	
QUÉBEC VRAI	✓		
TCO Cert	✓		
ECO-LOGICA		✓	
PACS	✓		
SAPS	✓	✓	
PAO-MX		✓	
BCI	✓		

Au Québec, sept organismes de certification certifient les produits biologiques. Le terme valorisant Fromage fermier est certifié par Québec Vrai et les autres appellations le sont par Ecocert Canada (voir tableau 20).

Tableau 20

Organismes de certification au Québec par type d'appellation			
Organisme de certification	Biologique	Fromage fermier	Vin du Québec, Vin de glace du Québec, Cidre de glace du Québec, Acerum du Québec, Maïs sucré de Neuville, Agneau de Charlevoix, Fromage de vache de race Canadienne
ECOCERT CANADA	✓		✓
LETIS	✓		
PRO-CERT	✓		
QAI	✓		
QUÉBEC VRAI	✓	✓	
TCO Cert	✓		
QCS	✓		

COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES



Dynamiques
et présentes

LES COMMUNICATIONS ET LES RELATIONS PUBLIQUES

Conformément à son rôle d'information et de sensibilisation, le CARTV recourt à divers moyens pour faire connaître à ses publics cibles la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants ainsi que le système québécois de reconnaissance et de surveillance des appellations.

Ces actions s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre du plan des communications et des relations publiques, mis à jour l'an dernier. Celui-ci vise principalement à accroître la notoriété des appellations réservées en misant sur la crédibilité du système des appellations, à créer et à consolider des relations avec les producteurs/entrepreneurs qu'ils produisent ou non des produits d'appellation ainsi qu'à renforcer leur sentiment de fierté et d'appartenance envers les appellations en mettant de l'avant leur valeur ajoutée.

5.1 Les faits saillants

Faits saillants du service

- ❖ Signature d'une entente de service et d'une entente de collaboration avec l'ITHQ.
- ❖ Allocution lors d'une conférence de presse avec le ministre du MAPAQ André Lamontagne dans le cadre de l'annonce de la reconnaissance de l'IGP Acerum du Québec.
- ❖ Participation sur le jury du Prix Restaurateur, Aliments du Québec au menu.
- ❖ Première classe de maîtres tenue à l'ITHQ sur l'IGP Acerum du Québec.
- ❖ Première conférence offerte à un auditoire œuvrant dans l'industrie du tourisme gourmand lors du 50^e anniversaire du Grand Rendez-Vous en Tourisme gourmand.
- ❖ Participation sur deux groupes piliers de la Stratégie du tourisme gourmand au Québec 2024-2029, à titre d'acteur provincial.

5.2 Publication du bulletin de liaison: construction d'un lien avec les acteurs gravitant autour des appellations

Le CARTV a lancé en 2024 un bulletin de liaison visant à tenir informés les différents acteurs du milieu des ARTV : détenteurs, membres de comités techniques, groupes porteurs, etc. En 2025, trois numéros ont été transmis par infolettre à plus de 160 destinataires. Chaque bulletin réunit des nouvelles sur les appellations d'ici et d'ailleurs, ainsi que des outils et de l'information pour appuyer la croissance des entreprises qui produisent des produits d'appellation.

Après deux ans de diffusion, le bulletin de liaison rédigé par l'équipe du CARTV est bien accueilli, comme en témoigne son taux d'ouverture moyen de 39 %. Le CARTV est fier de la qualité de son contenu et des résultats obtenus.

5.3 Former les agronomes du Québec aux appellations

En 2024, le CARTV a signé une entente de collaboration avec l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ). Dans le cadre de cette entente, une formation accréditée destinée principalement aux agronomes a été conçue par l'équipe du CARTV. Cette formation en trois volets de trois heures vise à expliquer le système des appellations au Québec, le processus de demande et de reconnaissance d'une appellation ainsi que les éléments à mettre en place à la suite d'une reconnaissance. L'autre objectif de cette formation est de faire connaître les appellations aux professionnels sur le terrain et de les sensibiliser aux différents rôles qu'ils peuvent tenir dans ces processus. Les deux premiers volets de la formation ont été donnés à deux reprises durant l'automne 2024 et le dernier en hiver 2025. Près de 90 personnes ont suivi la formation avec un taux de satisfaction de 92 %.

5.4 Rayonnement et relations avec la clientèle

En 2025, le CARTV est demeuré attentif aux besoins des consommateurs et des acteurs de l'industrie. Tout au long de l'année, 41 demandes d'information ont été reçues et traitées. Elles couvraient un large éventail de sujets : le cadre et la portée des appellations, le fonctionnement de la certification, les données statistiques sur les entreprises et les superficies en agriculture biologique, ainsi que les démarches menant à la reconnaissance d'une appellation réservée. Chacun de ces échanges a contribué à renforcer une confiance fondée sur la compréhension du système des appellations réservées et la reconnaissance de sa valeur.

Par ailleurs, les actions visant à accroître la notoriété du CARTV et des appellations reconnues se sont poursuivies en 2025. Afin de structurer et de maximiser sa participation aux divers événements, l'organisation s'est dotée d'un processus d'analyse permettant de cibler les activités agroalimentaires les plus pertinentes pour le secteur des appellations. Ainsi, le CARTV a évalué 120 activités et participé activement à près d'une quarantaine d'entre elles. Ces interventions ont offert autant d'occasions privilégiées de faire connaître les ARTV et d'entretenir des relations avec les parties prenantes du secteur en vue de projets d'appellation.

Enfin, plusieurs initiatives ont été menées en 2025 pour assurer la présence des ARTV comme catégories distinctes au sein de différents répertoires et concours. Des démarches ont également été entreprises afin de faire reconnaître les ARTV comme éléments identitaires intégrés aux activités de tourisme gourmand.

5.5 Événements, présentations et interventions

En 2025, le CARTV a maintenu une présence active et diversifiée au sein de l'écosystème agroalimentaire. Il a participé à plusieurs salons, colloques et assemblées générales d'associations et d'organismes œuvrant dans le secteur (voir tableau 21 à la page suivante).

Tableau 21

Participation aux salons, colloques et symposiums

- ❖ Semaine de l'agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation – janvier 2025 – 378,06 \$
- ❖ AGA du Syndicat des producteurs de lait biologique du Québec – janvier 2025 – 271,96 \$
- ❖ Journée des acteurs HRI - février 2025 – 170 \$
- ❖ Colloque Bio pour tous – février 2025 – 456,76 \$
- ❖ Rendez-vous de la filière boulangère - février 2025 – 344,63 \$
- ❖ Forum SAT – février 2025 – 229,10 \$
- ❖ AGA du CILQ – avril 2025 – 136,25 \$
- ❖ SERVO –2025 – avril 2025 – 434,73 \$
- ❖ Cap sur la Politique bioalimentaire 2025-2035 – mai 2025 – 116,36 \$
- ❖ Gala des Lauriers de la gastronomie québécoise – mai 2025 – 549,89 \$
- ❖ AGA Filière biologique du Québec – mai 2025 – 198,30 \$
- ❖ Rendez-vous de l'industrie touristique du Québec – août 2025 – 431,16\$
- ❖ Lancement de la Politique bioalimentaire 2025-2035 – août 2025 – 0\$
- ❖ École d'été sur l'agriculture urbaine – août 2025 – 40,24 \$
- ❖ Sélection Caseus: concours de fromages du Québec – septembre 2025 – 535,50 \$
- ❖ Festival MANGETOUT – septembre 2025 – 221,36 \$
- ❖ L'industrie alimentaire à table : Revisiter notre autonomie – octobre 2025 – 421,26 \$
- ❖ BBQ annuel - Productions Déferlantes – octobre 2025 – 118,81 \$
- ❖ Le Grand colloque de la mise en marché collective – octobre 2025 – 360,66 \$
- ❖ Prix restaurateur Aliments du Québec au menu 2025 – octobre 2025 – 179 \$
- ❖ Lab systèmes alimentaires – octobre 2025 – 0 \$
- ❖ La Grande Dégustation – novembre 2025 – 97,44 \$
- ❖ Congrès annuel de l'ordre des agronomes – novembre 2025 – 1 034,78\$
- ❖ Culture Pain - Filière Québécoise du pain – novembre 2025 – 353,12 \$
- ❖ Forum national des Marchés publics du Québec – novembre 2025 – 287,44 \$
- ❖ Journées Horticoles et Grandes Cultures 2025 – novembre 2025 – 132,23 \$
- ❖ Demi-journée de réflexion stratégique - Secteur biologique québécois – novembre 2025 – 157,25 \$
- ❖ Congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles (UPA) – novembre 2025 – 905,68\$

Tenue d'un kiosque d'information sur le CARTV

- ❖ Congrès Cidres, Vins et Alcools d'ici – mars 2025 – 1 833,44 \$
- ❖ Expo Manger Santé et Vivre vert à Montréal – mars 2025 – 4 517,29 \$
- ❖ Expo Manger Santé et Vivre vert à Québec - avril 2025 – 4 403,35 \$

Présentations et interventions sur les appellations

- ❖ 5^e édition des Grands rendez-vous en agrotourisme et tourisme gourmand – mai 2025 – 1 611,20 \$
- ❖ Som'lait bio – mai 2025 – 21,80 \$
- ❖ 9^e Conférence annuelle canadienne sur le droit et les politiques agroalimentaires – octobre 2025 – 1 007,49 \$

Rayonnement de l'expertise

- ❖ Poursuite des discussions avec la RACJ et le MEIE pour le développement et déploiement des appellations réservées.
- ❖ Participation du CARTV comme membre expert / partenaire à la Table de développement de la production biologique (TDPB) coordonnée par l'UPA.
- ❖ Poursuite des discussions avec l'ITHQ pour établir les modalités de la collaboration et d'intervention du CARTV au sein de l'institution.
- ❖ Poursuite des échanges de collaboration avec la Filière biologique du Québec

- ❖ Séance d'information offerte au Comité de salubrité alimentaire du *Conseil canadien du commerce au détail* sur le mandat du CARTV, le cadre réglementaire applicable, les résultats des activités de surveillance 2024 et les mesures concrètes de prévention des non-conformités.
- ❖ Présentation du fonctionnement du Service de l'accréditation (CAEQ) à titre d'organisme de vérification de la conformité sous le régime Bio-Canada à une délégation américaine (USDA NOP) en présence de l'ACIA dans le cadre de l'entente d'équivalence.
- ❖ Rencontres avec plusieurs organismes et collaborateurs afin de présenter la nature des données biologiques détenues par le CARTV, ainsi que celles projetées, dans le but de favoriser de nouveaux partenariats et de positionner ces données comme la référence.
- ❖ Présentation de la méthode de traitement par le Service de l'accréditation et les organismes de certification lors de résultats positifs d'échantillon au *Comité aviseur sur les résidus de pesticides dans les aliments au Québec* (MAPAQ).

Formation

- ❖ Poursuite de la formation donnée à l'Ordre des agronomes du Québec (volet 3)

5.6 Visibilité des ARTV dans l'écosystème agroalimentaire et touristique

Le CARTV poursuit ses démarches pour accroître la visibilité des appellations auprès des partenaires de l'industrie. Des présentations et des rencontres sont ainsi réalisées afin de les sensibiliser et de mieux les informer.

5.7 Partenariats, ententes et abonnements

Le CARTV, par la mise en place de plusieurs ententes, collabore avec diverses institutions.

En 2025, une double entente, de service et de collaboration a été signée avec l'ITHQ. L'objectif de cette entente vise à mieux intégrer les appellations dans la formation, la recherche et les milieux professionnels gastronomiques québécois.

Le partenariat avec la Société du réseau ÉCONOMUSÉE® (SRÉ) continue de se déployer. Il permet notamment de valoriser les appellations auprès des acteurs membres du réseau Artisans à l'œuvre du Québec.

Finalement, le CARTV poursuit sa collaboration avec l'Association touristique sectorielle Terroir et Saveurs du Québec afin d'accroître la notoriété et la visibilité des produits sous appellation dans les initiatives en tourisme gourmand.

En plus de ces ententes, le CARTV est membre de plusieurs associations (voir tableau 22).

Tableau 22

Organismes et associations auxquels le CARTV adhère en 2025	
Nom de l'organisme	Montant
Inter American Accreditation Cooperation (IAAC)	10 237,79 \$
International Accreditation Forum (IAF)	8 496,62 \$
Ordre des agronomes du Québec (OAQ)	2 235,26\$
Terroir et Saveurs du Québec	465,00\$
ENAP- Québec	425,00 \$
Abonnement Affilié CTAQ (gratuité)	00,00\$
Total	21 859,67 \$

5.8 Fréquentation des sites Web

Le site Web cartv.gouv.qc.ca regroupe toute l'information essentielle sur le CARTV et les appellations réservées, offrant ainsi aux clientèles un accès centralisé à des renseignements utiles et pertinents.

En 2025, les données de fréquentation de notre site Web comptabilisent près de 5 000 utilisateurs actifs. Le nombre moyen de pages vues par internautes est de 3,45 et la durée moyenne d'engagement par usager est de 1 minute 32 secondes. L'analyse des pages les plus consultées met en évidence un intérêt soutenu pour les contenus liés aux appellations reconnues, au secteur biologique ainsi qu'aux diverses publications et rapports.

Il est à noter que les données de 2025 ne peuvent être comparées à celles de 2024, car des changements importants ont été apportés dans Google Analytics afin de bonifier les différentes données recueillies.

5.9 Médias et médias sociaux

Le CARTV a poursuivi ses activités sur les médias sociaux afin de mieux faire connaître les appellations, d'en soutenir la valorisation et de relayer des initiatives ainsi que des réalisations qui y sont associées.

Dans cette optique, le CARTV a continué à renforcer sa présence sur les plateformes sociales ciblées dans son plan de communication, soit Facebook (1 126 abonnés), Instagram (263 abonnés) et LinkedIn (1 542 abonnés).

Sa présence s'est également traduite par la diffusion de cinq communiqués de presse au cours de l'année. Parmi ceux-ci, l'annonce de la reconnaissance de l'IGP Acerum du Québec par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a généré une couverture médiatique significative.

Des contenus éditoriaux pour faire rayonner les appellations

Trois articles de blogue ont été rédigés par l'équipe du CARTV et diffusés dans le bulletin de liaison. Ils sont également accessibles dans la [section blogue](#) du site Web du CARTV.

Un article signé par le CARTV a aussi été publié dans l'édition 2025 du magazine *Artisans à l'œuvre / At Work Rencontre au cœur des savoir-faire* de la Société du réseau ÉCONOMUSÉE®. Intitulé *La vache de race Canadienne : un voyage au cœur du patrimoine*, ce texte s'inscrivait dans une volonté de valorisation et d'information.

Enfin, l'édition estivale du magazine *Caribou* a mis en valeur le Chemin des appellations réservées du Québec dans un carnet consacré aux routes gourmandes. Cette visibilité a offert une occasion supplémentaire de faire rayonner les appellations et d'inspirer le public.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



Sécurité et
innovations

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Au cours de l'année 2025, le CARTV a poursuivi ses travaux de modernisation de ses infrastructures numériques et de ses outils de gestion de l'information, dans une perspective d'amélioration continue de ses processus et de la qualité des données. Ces efforts s'inscrivent dans une volonté de soutenir l'évolution des mandats de l'organisation et de renforcer sa capacité à assurer une gestion cohérente, fiable et structurée de l'information.

Le CARTV a maintenu son arrimage avec les orientations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), en poursuivant l'intégration des bonnes pratiques en matière de cybersécurité. La surveillance du Dark Web, déployée avec un partenaire externe, demeure en place afin d'identifier toute fuite potentielle d'information et de permettre une intervention rapide lorsque requis. Par ailleurs, les plateformes Web et les outils de diffusion du CARTV sont maintenus à jour de façon continue, afin d'assurer l'accessibilité à une information pertinente, fiable et actuelle pour les citoyens et les partenaires.

6.1 Infrastructures informatiques optimisées

Dans le cadre de la modernisation de ses outils, le CARTV a poursuivi l'évolution de la plateforme Microsoft Dynamics 365, initialement implantée pour soutenir les activités du Service de la surveillance. Des travaux ont été réalisés afin d'étendre progressivement son utilisation à d'autres secteurs d'activité, notamment ceux liés à l'accréditation et à la gestion des appellations. Ces développements visent à améliorer l'intégration des processus, la traçabilité des informations et l'harmonisation des pratiques au sein de l'organisation.

Parallèlement, le CARTV a amorcé un projet structurant de modernisation de ses données. Ce projet vise la mise en place d'un environnement de données centralisé, moderne et évolutif, permettant de structurer, de normaliser et d'historiser les données liées aux certifications. Les travaux réalisés à ce jour incluent notamment la modélisation des données, la définition des règles d'affaires et les premières étapes d'intégration des données issues des systèmes existants, dont celles provenant de l'actuel système. Une attention particulière est portée à la qualité des données et à la cohérence entre les différentes sources, afin de doter le CARTV d'une base solide pour soutenir ses besoins actuels et futurs en matière d'analyse et de diffusion de l'information.

En complément de ces travaux, une démarche de cartographie des systèmes et des ressources informationnelles a été amorcée afin de mieux documenter l'environnement technologique du CARTV et d'en faciliter l'évolution. Cette démarche contribue à améliorer la compréhension des flux de données, à soutenir la prise de décision et à optimiser l'intégration des différents outils en place.

6.2 Évolution des services numériques et des données

Le CARTV a poursuivi l'amélioration de ses services numériques, notamment par la mise en production de nouveaux formulaires en ligne, l'optimisation des mécanismes de partage de l'information et le développement d'outils de soutien aux utilisateurs. Ces initiatives visent à accroître l'efficacité des opérations et à améliorer l'expérience des utilisateurs, tant à l'interne qu'à l'externe.

Dans la continuité de ces travaux, la refonte des environnements de données permettra progressivement de couvrir l'ensemble des appellations réservées et non plus uniquement le secteur biologique, offrant ainsi une vision plus intégrée et cohérente de l'information détenue et diffusée par le CARTV.

6.2 Recensement des données sur le biologique

Seul organisme reconnu pour produire ces données, le CARTV a également pour mandat de recenser de manière exhaustive les chiffres sur la production en régie biologique au Québec. Ces données sont diffusées dans deux portails d'information, à l'intention du public et de l'industrie, accessibles via le site du CARTV :

- Portail Bio Québec recense les statistiques sur le nombre d'entreprises biologiques et les superficies reliées aux cultures certifiées.

Site: portailbioquebec.info/

- Répertoire des produits biologiques certifiés au Québec permet de trouver une entreprise qui produit, transforme ou conditionne des produits certifiés biologiques au Québec.

Site: produitsbioquebec.info/interroGrandPublicFr.do

Pour nous joindre

La clientèle peut communiquer avec le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants par écrit, par téléphone ou par courrier électronique.

Bureau : **Conseil des appellations réservées et des termes valorisants**
à Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec - Suite 1040
3535, rue St-Denis
Montréal (Québec) H2X 3P1

Téléphone : 514 864-8999

Courrier électronique : info@cartv.gouv.qc.ca

Site Web : cartv.gouv.qc.ca

Suivez-nous :

